

02 avril : les titres-restaurant se dématérialisent Qu'en pensent les Français ?

Bonjour,

Le décret qui précise les conditions d'utilisation des titres-restaurant dématérialisés entre en vigueur 2 avril. Depuis 1 an, des entreprises, restaurateurs et salariés utilisent la carte titres-restaurant Moneo Resto et profitent quotidiennement de ses avantages : gain de temps, praticité, sécurité...

Selon un sondage OpinionWay* pour Moneo Resto, pour 70% des salariés Français la dématérialisation des titres-restaurant est une évidence. Ils sont également **71%** à plébisciter la carte et **64%** à vouloir passer du papier à la carte.

« Avec la carte Moneo Resto, je règle le montant exact de mon repas, comme avec une carte bancaire. Chaque début de mois, mon entreprise recharge mon compte Moneo Resto. Je consulte mon solde sur Internet. Je peux aussi faire opposition en cas de perte de ma carte et retrouver son ancien solde » témoigne **Morgän ATTIAS, salarié d'INFOTEL.**

Du côté des restaurateurs, les avantages apportés par la dématérialisation sont considérables : remboursement automatique sous 2 jours, contre 1 mois en moyenne avec la papier.

« Il est évident que la dématérialisation des titres-restaurant est une belle avancée. Nous économisons 1h30 de traitement par jour, maintenant tout se fait automatiquement comme pour les paiements par carte bancaire. D'autres part, nous réalisons des économies sur les taux de commission qui sont plafonnés à 2% soit 2 fois moins cher que leurs concurrents » déclare **Jean-François SILVENTE, gérant de la crêperie Framboise.**

*Etude OpinionWay réalisée auprès de 2 067 salariés français en décembre 2013.

Dans le cadre de vos sujets, Serge Ragozin, Directeur Général de Moneo Applicam se tient à votre disposition pour aborder avec vous les questions suivantes :

- Qu'est-ce qui va changer pour les Français en termes d'usage ?
- Que représentent ces titres pour les français ? En termes de pouvoir d'achat ?
-
- Comment la dématérialisation peut-elle simplifier le quotidien des DRH ? des restaurateurs ?
- Quelles économies peuvent être réalisées par les entreprises et les restaurateurs ?
- Le titre-restaurant papier va-t-il totalement disparaître ?
- Quel est l'impact de la dématérialisation sur ce marché ?
- Que représente le marché des titres-restaurant en France ?
- ...

En place depuis un an avec sa carte titres-restaurant, Moneo Applicam est en mesure de proposer des témoignages de chefs d'entreprise et de restaurateurs qui ont adopté la carte

Moneo Resto.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec nous :

Relations presse :

Agence Wellcom

Douha Cherif et Meriem Kadari

Tél : 01 46 34 60 60

Email : dch@wellcom.fr et mk@wellcom.fr

 <http://wellcom.fr/presse/Moneo/>